

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**COMPTE
DE
GESTION
M57**

ANNEE 2022

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :

09/03/2023

AFFICHAGE EN
DATE DU :

09/03/2023

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

24/03/2023

PAR PUBLICATION
LE :

24/03/2023

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

ID : 011-211102728-20230314-DEL2023_02-DE



N° 2023/02

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Mars 2023

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, FILLAQUIER, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, PIVA, SCHNEIDER, TAFFOREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mr CADENEL à Mr MIGUEL, Mme DUVAL à Mme HECK, Mr ESCAX à Mr SCHNEIDER, Mme ETHEVE à Mr PIVA, Mr GACHET à Mme LECLAIR, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON

Secrétaire de Séance : Mme HECK Stéphanie

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Mr LECINA Thierry,
Maire :

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 **décembre** 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

VOTES : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 24/03/2023